



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 6 mai 2025, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement d'emprunt 142-2025 décrétant un emprunt de 2 262 188 \$ pour des dépenses en immobilisations.

Que le règlement 142-2025 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 août 2025.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le 26 août 2025, jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce 26 août 2025.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe